

Venelles, le 20 Janvier 2025

**Charte de participation**  
**« Le Marché des commerçants à Venelles - 2ème édition »**  
**Le 17 et 18 Mai 2025 au Parc des Sports Maurice Daugé**

## **Charte de Participation au Marché des Commerçants**

### **Préambule**

Le Marché des Commerçants est un événement unique se déroulant sur deux jours, destiné à promouvoir les activités et savoir-faire de chaque participant. Cette charte a pour objectif de garantir le bon déroulement de l'événement et d'offrir au public une expérience enrichissante et conviviale. En signant cette charte, chaque participant s'engage à respecter les règles et valeurs qui y sont définies.

## **1. Engagement des Participants**

### **1.1 Proposition d'une animation**

Nous incitions chaque participant à proposer une petite animation sur son stand, quelle qu'elle soit (démonstration, atelier, jeu, dégustation, explication de fabrication, etc.), afin de dynamiser le marché et d'attirer les visiteurs à leurs stands.

### **1.2 Accueil chaleureux**

Le sourire, la bonne humeur et l'envie de partager son activité sont essentiels pour créer un environnement accueillant et convivial.

### **1.3 Promotion de son activité**

L'objectif principal de cet événement est de faire découvrir son activité au plus grand nombre. Les participants s'engagent à mettre en valeur leur stand et à présenter leurs produits ou services de manière claire et attractive.

## **2. Règles d'Organisation**

### **2.1 Respect des horaires**

La ponctualité est de rigueur. Les participants s'engagent à être présents sur leur stand aux horaires définis par l'organisation, sans interruption injustifiée.

### **2.2 Montage et rangement des stands**

Chaque participant est responsable de l'installation et du rangement de son stand. Celui-ci devra être restitué dans l'état où il lui a été proposé, propre et sans dégradation.

### 3. Logistique

#### 3.1 Besoins techniques

Les participants devront préciser dès l'inscription leurs besoins en électricité (rallonges, puissance électrique, multiprises, etc.). Toute demande supplémentaire non signalée à l'avance ne pourra être garantie par l'organisation.

### 4. Objectifs de l'événement

#### 4.1 Attirer et intéresser le public

L'événement vise à susciter l'intérêt du public présent et à faire connaître les activités des participants. Tous les efforts doivent être tournés vers cet objectif.

### 5. Tarifs des Stands

#### 5.1 Tarif pour les deux jours

- **Adhérent** : 120€ HT
- **Venellois non adhérent** : 210€ ht
- **Non Venellois** : 250€ HT
- **Food trucks et cavistes (adhérents)** : 250€ HT
- **Food trucks et cavistes (non Venellois)** : 360€ HT

L'association prend à sa charge la redevance pour utilisation du domaine public d'un montant de 22€ par stand.

### 6. Respect de la charte

En signant cette charte, le participant reconnaît avoir pris connaissance des règles et s'engage à les respecter durant toute la durée de l'événement.

**Nom du participant :**

**Activité :**

**Signature :**

**Date :**